

4.4 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le Contrôle interne (Articles 117 et 120 de la loi de Sécurité Financière)

4.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

a) Composition du Conseil

Les membres du Conseil

Le Conseil d'administration compte aujourd'hui 17 membres élus par l'Assemblée générale. Sa composition est reproduite en annexe.

La composition du Conseil d'administration s'analyse de la façon suivante :

- 11 Administrateurs nommés sur proposition du Groupe Caisse d'Épargne,
- 4 Administrateurs nommés sur proposition du Groupe Nexity
- 2 Administrateurs indépendants.

Censeurs

Trois censeurs indépendants participent aux travaux du Conseil d'administration.

Personnes assistant régulièrement aux réunions du Conseil

Le Crédit Foncier de France, au titre des missions d'intérêt public qu'il assume (art. L. 511-32 du code monétaire et financier) est doté d'un commissaire du gouvernement, désigné par le Ministre chargé de l'économie. M. Antoine Mérieux, Commissaire du gouvernement, assiste aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux séances du Comité d'audit.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité Central d'Entreprise (v. tableau en annexe) et les Commissaires aux comptes.

Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

Les mandats

Fonctions et mandats exercés dans la société

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France n'exercent pas de fonction dans la société.

Date d'entrée en vigueur et d'expiration de mandat

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier a été intégralement désigné par l'Assemblée générale du 23 juillet 2007. Il sera renouvelé lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Principale activité exercée en dehors de la société

Il est fait référence à la liste des membres du Conseil d'administration en annexe.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2008.

Mouvements au sein du Conseil

L'Assemblée générale du 24 avril 2008 a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil de M. Laurent Diot en remplacement de M. Jean-Eric Vimont, démissionnaire.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 juillet 2008, a pris acte de la démission de M. Paul-Louis Marty et de M. Christophe Estivin de leur mandat d'Administrateur. Le Conseil a coopté, pour les remplacer, M. Pierre Quercy et M. Jean Mérelle.

Lors de sa séance du 19 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Nicolas Méringol de ses fonctions de Président du Conseil et de son mandat d'Administrateur. Le Conseil a coopté, pour le remplacer, M. Alain LEMAIRE et lui a confié le mandat de Président du Conseil d'administration.

4 Gouvernement d'entreprise

Autres informations

Actions de fonction

En application de l'article 14 des statuts du Crédit Foncier de France, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 10 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

Pactes d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

b) Rôle et fonctionnement du Conseil

Missions et pouvoirs du Conseil

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. A ce titre, les statuts précisent qu'il statue notamment sur la définition des orientations stratégiques, le plan d'entreprise à cinq ans et le budget annuel, qui lui sont proposés par le Président.

Les réunions du Conseil

Généralités

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

Nombre des réunions – Thèmes principaux

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2008.

• *Suivi trimestriel de l'activité de la société*

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société et du Groupe, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2007 (réunion du 27 février 2008),
- arrêté les comptes du premier semestre (réunion du 29 juillet 2008),

- arrêté le budget 2009 du Crédit Foncier (réunion du 19 décembre 2008).

• *Projets stratégiques*

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment été appelé à statuer, sur :

- le transfert des services bancaires à la Banque Palatine (réunion du 24 avril 2008),
- la cession à GCE SEM des titres de participations détenus par le Crédit Foncier (réunion du 29 juillet 2008)
- l'approbation de la fusion entre Picardie Bail et Cicobail (réunion du 29 juillet 2008),
- l'acquisition de GCEI Conseil Immobilier (réunion du 19 décembre 2008).

• *Autorisation de conventions réglementées*

Le Conseil a par ailleurs été appelé à autoriser diverses conventions relevant du régime des conventions réglementées ; il s'agit pour l'essentiel de conventions conclues avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Nexity ou des filiales du Crédit Foncier de France, dont l'objet est rappelé dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Taux de présence des membres

Le taux de participation global au Conseil, c'est-à-dire le nombre total des membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 87,06 %. Le taux de présence s'est établi à 88,23 % pour le Conseil examinant les comptes annuels et à 94,12 % pour le Conseil statuant sur le budget 2009.

Evaluation des performances du Conseil

Il n'a pas été procédé à une évaluation des performances du Conseil.

Règles concernant les membres du Conseil

Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 27 février 2008 un règlement intérieur.

Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquelles les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées.

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

Mode de fonctionnement des comités institués par le Conseil

Comités

La Société est dotée d'un Comité d'audit, d'un Comité des rémunérations et d'un Comité stratégique qui fonctionnent selon les termes de règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007.

Composition des comités à la fin de l'exercice 2008

COMITÉ d'AUDIT	COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS	COMITÉ STRATÉGIQUE
M. Philippe Monéta, Président	M. Alain Lemaire, Président	M. Alain Lemaire, Président
M. Julien Carmona	M. Guy Cotret	M. Gérard Barbot
M. Guy Cotret	M. Alain Dinin	M. Alain Dinin
M. Laurent Diot	M. Pierre Quercy	M. Francis Henry
M. Jean-Hervé Lorenzi		

Principales missions et pouvoirs

• Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

• Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des membres de la Direction générale. Il détermine les critères de la rémunération variable et évalue leur atteinte.

• Comité stratégique

Le Comité stratégique examine les décisions stratégiques de l'entreprise et présente ses observations au Conseil d'administration.

Nombre de séances des comités et taux de présence

Cf. annexe

Règles précisant les attributions et modalités de fonctionnement des comités, règlements intérieurs des comités

• Comité d'audit

Sur l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an : les questions comptables et financières sont traitées trimestriellement ; les questions relevant du contrôle interne le sont semestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes annuels et semestriels et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité, sur invitation du président du Comité.

• Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an.

4 Gouvernement d'entreprise

• Comité stratégique

Le Comité se réunit au moins une fois par an au cours du deuxième semestre et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres.

Il prépare les décisions à soumettre au Conseil d'administration relatives à la définition des orientations stratégiques et des axes de croissance du Groupe Crédit Foncier de France, à l'élaboration et la révision du plan d'entreprise et à l'examen des projets relatifs aux opérations stratégiques.

Exposé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

• Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2008, le Comité d'audit :

- a examiné les comptes au 31/12/2007 et au 30/06/2008,
- a été tenu informé de la situation des risques clientèle et des risques financiers,
- a pris connaissance des travaux d'audit interne réalisés en 2008 (missions et suivis des recommandations) et a validé le budget de l'Inspection générale et le plan d'audit 2009,
- a suivi la réalisation du plan d'action consécutif à l'Inspection de la Commission bancaire,
- a examiné le projet de budget 2009,
- a reçu le compte-rendu des travaux menés par le responsable de la Conformité.

• Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été amené à proposer au Conseil d'administration la fixation du niveau de la part variable de la rémunération de la Direction générale au titre de l'exercice 2007, le dispositif de rémunération en cas de cessation du mandat social (Conseil du 27 février 2008) ainsi que la fixation des critères de part variable 2008 (Conseil du 24 avril 2008).

• Comité stratégique

Le Comité stratégique s'est prononcé le 16 avril 2008 sur le transfert des services bancaires à la Banque Palatine ainsi que sur le projet Banco Primus.

Jetons de présence et rémunérations

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel.

Le montant des jetons de présence alloués au Président est majoré d'une indemnité forfaitaire.

Les règles d'attribution de jetons de présence pour la participation aux comités d'audit et des rémunérations sont identiques.

La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition.

Les membres du Conseil d'administration, à l'exception du Président, ne perçoivent aucune rémunération autre que les jetons de présence.

Les jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2008 sont mentionnés dans le tableau joint en annexe.

4.4.2 Procédures de contrôle interne

a) Contexte et principes du contrôle du groupe Caisses d'Épargne

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Foncier de France est soumis à un cadre législatif et réglementaire très complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre est principalement constitué par le Code Monétaire et Financier et les règlements édictés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n°97-02 du CRBF modifié. Tous les établissements de crédit du Groupe sont soumis à la tutelle de la Commission Bancaire.

En conformité avec les dispositions réglementaires, la Direction générale du Crédit Foncier est responsable de la définition et de la mise œuvre du contrôle interne. Celui-ci regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles nécessaires pour garantir la réalisation des objectifs de l'établissement et le respect des lois, des règlements, des règles de place ou du Groupe et assurer par ailleurs la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé. L'architecture de ces dispositifs de contrôle est largement définie par la réglementation. Le dispositif global repose d'une part sur des contrôles permanents définis à différents niveaux et qui sont exercés par des unités ou des personnes en situation d'indépendance par rapport aux opérations qu'ils contrôlent et d'autre part sur des contrôles périodiques assurés par une unité dédiée.

- La définition du dispositif de contrôle permanent s'appuie sur la réglementation et les normes édictées par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE). En effet, en tant qu'organe central du Groupe Caisse d'Épargne, celle-ci a notamment pour vocation de prendre toute disposition administrative, financière et technique sur l'organisation et la gestion des Caisses d'Épargne, de leurs filiales et organismes communs. Applicables à l'ensemble des établissements affiliés, les règles d'organisation ou de contrôle émises par la CNCE portent tant sur les activités commerciales et financières que sur la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit, de marchés, comptables, informatiques ou opérationnels. Dans ce cadre, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le

financement du terrorisme font l'objet d'une vigilance particulière impliquant la définition de normes et contrôles spécifiques.

- Enfin, l'évaluation de la qualité et du fonctionnement du dispositif de contrôle permanent est réalisée par la Direction de l'inspection générale, qui est soumise à des exigences propres aux établissements de crédit. Cette fonction de contrôle périodique est régie par une charte d'audit, déclinée de celle du Groupe Caisse d'Épargne, et organisée dans le cadre d'une filière animée par l'Inspection générale de la CNCE. Cette organisation a pour objectifs de favoriser la coopération entre les directions de l'inspection et d'assurer la couverture du périmètre d'inspection du Groupe dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité.

b) Organisation générale du dispositif de contrôle du Crédit Foncier

Gouvernance d'entreprise

La Direction générale assume les responsabilités de la gestion et traite des aspects opérationnels du Crédit Foncier et de ses filiales proches. Elle est responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne et, à ce titre, du dispositif de contrôle permanent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion de la Société et oriente sa stratégie. Il est impliqué dans les décisions les plus importantes, et informé régulièrement de l'évolution des indicateurs. Ses travaux sont préparés par le Comité d'audit, lequel a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

Contrôle interne

Articulé autour de plusieurs niveaux de contrôle permanent et d'une structure de périodique, il se concrétise dans diverses mesures d'organisation (implication de la hiérarchie, système délégataire, lignes de reporting, séparation des fonctions) développées infra.

4 Gouvernement d'entreprise

Les différents niveaux de contrôle interne

Le contrôle interne au sein du Crédit Foncier se décline sur différents niveaux :

Les contrôles permanents opérationnels

Les contrôles permanents opérationnels sont assurés au sein des unités par les collaborateurs ou leur hiérarchie. Leurs modalités sont intégrées dans des manuels de procédures ou d'opérations, dont la constitution et la mise à jour sont de la responsabilité des unités.

On notera à cet égard que l'évolution rapide des structures et les mutations informatiques lourdes, réalisées ou en cours, modifient en continu les modalités de traitement des opérations et conduisent à une actualisation fréquente d'une large proportion de directives.

Le contrôle permanent réalisé par des unités spécialisées

Il relève d'unités sans attribution opérationnelle.

- Les Directions les plus porteuses de risques intrinsèques sont dotées de structures de contrôle interne qui permettent au management de disposer d'informations sur la maîtrise des risques au sein de leur unité. Ces structures sont chargées de mettre en place et de réaliser des contrôles, et de produire des reportings.
- En outre, il s'exerce au sein de Directions ou d'entités spécifiques :
 - Direction des risques : cette entité assure la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit et de contrepartie, ainsi que des risques financiers et opérationnels.
 - Direction de la conformité et des contrôles permanents : cette unité, créée en décembre 2004, a notamment en charge le contrôle des risques de non-conformité et celui des services d'investissement ; organisée au cours de l'année 2005, la fonction s'est enrichie en 2007 de la responsabilité du contrôle permanent. Elle couvre également les activités de médiation, de déontologie et lutte contre le blanchiment.
 - Responsable de la sécurité des systèmes d'information : la fonction de Responsable Sécurité Systèmes d'Information (RSSI) du Groupe Crédit Foncier directement rattachée à un membre de la Direction générale, a été créée en 2004.

Les missions du RSSI sont de trois ordres :

- Définition de la politique de sécurité des systèmes d'information,
 - animation d'un réseau de correspondants au sein des entités de l'entreprise,
 - assistance et conseil auprès de la Direction informatique en matière de sécurité.
- Responsable du plan de continuité d'activité : relevant directement d'un membre de la Direction générale, il a pour mission de veiller à la mise à jour et au maintien en conditions opérationnelles du plan élaboré pour permettre la poursuite de l'activité du Crédit Foncier après réalisation d'un risque majeur.
- Service « Contrôle comptable et Reporting Réglementaire » : au sein de la Direction de la comptabilité, il est chargé notamment de réaliser des missions de révision comptable et de surveiller l'existence d'une documentation suffisante pour assurer le bon fonctionnement du système comptable du Crédit Foncier et de son groupe.
- Service « Suivi de la SCF et de VMG » : au sein de la Direction des opérations financières, il est chargé du contrôle permanent de l'ensemble des processus impactant la Compagnie de Financement Foncier (notamment le contrôle de la qualité des procédures).

Le système de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier est structuré à travers des dispositifs formalisés de maîtrise des risques dans les différentes unités, lesquels sont périodiquement mis à jour.

La coordination du contrôle permanent de l'Etablissement est assurée par une fonction spécifique dépendant de la Direction de la conformité et des contrôles permanents.

Le Comité de contrôle interne a pour missions principales :

- de s'assurer de la bonne organisation et de la complétude des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques (incluant le pilotage du DMR) ;
- de coordonner les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, disponibilité des formations traitées par le SI et la sécurité de ces systèmes ;

- de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par la Direction de l'Inspection générale et à la mise en œuvre des recommandations.

Présidé par le Directeur général, il réunit mensuellement les représentants des fonctions de contrôle. Les conclusions des travaux du Comité sont périodiquement portées à la connaissance du Comité d'audit.

Le contrôle périodique

Il relève de la Direction de l'inspection générale du Groupe Crédit Foncier. Le corps de contrôle de l'actionnaire contribue aussi à ce contrôle périodique en réalisant des audits sur le périmètre du Groupe Crédit Foncier, audits dont les recommandations sont transmises à l'Inspection du Crédit Foncier qui suit leur mise en œuvre.

Rôle de la hiérarchie dans le contrôle de l'activité des collaborateurs

Élément majeur du contrôle permanent, le contrôle hiérarchique s'exerce habituellement :

- à travers l'exploitation d'états d'anomalies, de surveillance ou de reporting permettant le pilotage de l'activité de leur unité par les responsables ;
- à travers la chaîne des délégations, largement intégrée dans les procédures informatiques (habilitations par nature d'opération ou par seuil, opérations soumises au visa) ou concrétisée par des visas manuels.

Système de délégation

Le système de délégation en place au Crédit Foncier repose sur deux séries de mesures :

- d'une part, un dispositif interne assurant que les décisions, en fonction de l'importance des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (intervention de comités décisionnels compétents, ou systèmes de délégations internes) ;
- d'autre part, un dispositif de mandats permettant aux représentants du Crédit Foncier de justifier, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

En outre, chaque membre du Comité exécutif est détenteur, pour ce qui relève de son domaine d'activité, d'une compétence d'attribution pleine et entière pour exercer ses responsabilités.

Les décisions ne relevant pas directement de la Direction générale et dépassant les délégations consenties aux responsables opérationnels sont du ressort des Comités spécialisés. On citera, pour les plus importants d'entre eux :

- le Comité national des engagements : autorisation des engagements excédant les pouvoirs délégués aux unités opérationnelles et aux Comités de pôle,
- le Comité des risques : suivi de l'évolution globale des risques de contrepartie, financiers et opérationnels et décisions consécutives (règles de scoring, délégations, limites),
- le Comité national des affaires sensibles : orientations de gestion et décisions concernant les créances d'un montant significatif en difficulté ou porteuses de risque,
- le Comité des nouveaux produits : mise sur le marché de nouveaux types de crédits,
- le Comité de gestion de bilan : analyse des indicateurs ALM et rend des décisions et orientations consécutives ; un comité dédié met en œuvre les orientations prises en Comité de gestion de bilan,
- le Comité tarifaire : fixation des conditions financières des crédits.

Surveillance et mesure des risques

Les informations sur les risques, transmises à la Direction générale à l'occasion des Comités, ou par des tableaux de bord périodiques sont communiquées régulièrement au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Lignes de reporting

L'information de la Direction générale nécessaire à un pilotage de l'activité est assurée à travers les tableaux de bord élaborés mensuellement par le Contrôle de gestion ; les directions métiers établissent pour leur compte des états de reporting propres à leur activité.

4 Gouvernement d'entreprise

Principe de séparation des fonctions

- L'indépendance est globalement assurée entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation comptable, leur règlement ainsi que la surveillance et le contrôle des risques qui y sont rattachés.
- L'indépendance des filières de contrôle par rapport aux unités opérationnelles est assurée au travers des missions suivantes :
 - surveillance des risques de contrepartie, financiers et opérationnels par la Direction des risques,
 - contrôle comptable par la Direction comptable et son unité dédiée,
 - conformité et déontologie par la Direction de la conformité,
 - contrôle périodique par la Direction de l'inspection générale.

Systeme et procédures comptables

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les modalités du contrôle interne comptable sont décrites dans la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière.

Les travaux de l'Inspection générale

L'organisation et les moyens de l'Inspection générale

L'évaluation des dispositifs de contrôle permanent est de la responsabilité de la Direction de l'Inspection générale.

Celle-ci rend compte de ses missions au Directeur général et au Comité d'audit.

Fin 2008, la Direction comptait un effectif de 23 collaborateurs, ayant tous une formation supérieure et conjuguant des compétences variées (comptables, financières, juridiques, commerciales).

Un plan annuel d'audit est élaboré par la Direction de l'Inspection générale, en liaison avec la Direction générale et en concertation avec l'Inspection générale de la CNCE ; il est approuvé par la Direction générale du Crédit Foncier et soumis pour validation au Comité d'audit. Il s'inscrit dans le cadre du périmètre d'intervention de l'Inspection générale, couvert selon un plan pluriannuel tenant compte d'un cycle d'audit de deux ans et demi maximum ; les activités intrinsèquement risquées font l'objet d'une surveillance plus rapprochée. Le corps de contrôle de l'actionnaire principal participe à la réalisation du plan annuel.

En cours d'année, des enquêtes ou missions spécifiques peuvent être réalisées sur demande du Directeur général.

Les missions réalisées et le suivi des recommandations donnent lieu à un reporting à la Direction générale du Crédit Foncier, à son Comité exécutif, aux membres du Comité de contrôle interne, au Comité d'audit et, en tant que de besoin, à l'organe exécutif des filiales concernées.

Missions d'inspection réalisées en 2008

Au total, 43 missions ont été réalisées par l'Inspection générale du Crédit Foncier au cours de l'exercice 2008. En outre, 7 missions engagées fin 2007 ont été finalisées et leurs recommandations validées en 2008.

Il s'agit principalement de missions prévues au plan annuel d'audit validé par le Comité d'audit du 5 décembre 2007 et portant sur les différents secteurs du Groupe Crédit Foncier :

- Réseau d'agences,
- Développement commercial,
- Crédits aux professionnels,
- Gestion financière,
- Informations de gestion,
- Logistique,
- Ressources humaines,
- Risques,
- Filiales.

Une attention particulière a été apportée au respect des obligations réglementaires (AMF, CNIL, lutte anti-blanchiment, sécurité des personnes).

Par ailleurs, l'Inspection générale de la CNCE est intervenue dans les domaines suivants :

- titrisation (au regard des contraintes Bale II),
- crédits aux professionnels (Direction métier et filiales spécialisées).

Suivi des recommandations des missions antérieures

Comme précédemment, le suivi de la mise en œuvre des recommandations s'est effectué à partir des déclarations semestrielles du management de l'unité auditée, portant sur le pourcentage de réalisation et le cas échéant, un plan d'action assorti d'un nouveau délai. Ces réponses doivent par ailleurs s'appuyer sur un dossier de preuve tenu dans l'unité auditée et regroupant les éléments justifiant les éléments fournis. Les réponses des unités auditées, après contrôle de cohérence, sont intégrées au reporting établi pour l'information des organes dirigeants.

Lors des nouveaux audits, l'état des recommandations émises précédemment est systématiquement examiné et elles sont si nécessaire réitérées.

Au second semestre, un dispositif statistique détaillé a été élaboré afin d'assurer une information lisible et synthétique à la Direction générale, au Comité exécutif et au Comité d'audit.

En 2009, il est prévu d'une part de fluidifier les mises à jour en mettant la base informatique des recommandations à disposition des unités auditées et d'autre part de renforcer la supervision de la mise en œuvre par des points périodiques avec les directions concernées.

c) Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Rôle de la CNCE

La Direction réglementation et Consolidation Groupe de la CNCE assure les missions de normalisation, d'animation, d'expertise, de surveillance, de prospective, de veille réglementaire et de représentation du Groupe en matière prudentielle, comptable et fiscale.

A ce titre, elle définit et tient à jour le référentiel comptable du Groupe via un Plan Comptable du Groupe Caisse d'Epargne (PCCE) et règles et méthodes comptables applicables à tous les établissements du Groupe. Ces règles et méthodes comprennent les schémas comptables et génériques des opérations et sont récapitulées dans un manuel commun à l'ensemble des établissements du Groupe qui fait l'objet de mises à jour systématiques en fonction de l'évolution de la réglementation comptable. Par ailleurs, les règles en matière d'arrêté des comptes semestriels et annuels font l'objet d'une communication spécifique favorisant l'harmonisation des traitements entre les différentes entités et la préparation des arrêtés.

Comité d'audit de l'établissement

L'information comptable et financière (comptes consolidés annuels et semestriels avec annexes) est présentée au Comité d'audit qui examine ces informations, reçoit les conclusions des Commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Organisation de la fonction comptable dans le groupe crédit foncier

La fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction de la comptabilité chargée d'élaborer les bilans, comptes de résultat, annexes et déclarations réglementaires des différentes entités qui composent le groupe. Les entités du groupe, à l'exception du CFCAL, de la SOCFIM et de Banco Primus, ont fait l'objet d'une centralisation au cours de l'exercice 2007.

La coordination de l'ensemble est assurée par la Direction de la comptabilité du Crédit Foncier, elle-même divisée en unités principales dont les responsabilités se présentent comme décrit sur le tableau ci-après. Le Directeur comptable rapporte au membre du Comité exécutif en charge des finances.

4 Gouvernement d'entreprise

Au rythme des migrations informatiques et comptables, le Service Normes et Etudes adapte le Plan comptable interne pour le rendre totalement conforme au Plan comptable du Groupe CNCE.

Unités	Principales responsabilités dans le fonctionnement du système comptable	Principales responsabilités dans l'élaboration d'une information de synthèse
<p align="center">Service Production comptable</p>	<p>Comptes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue de la comptabilité du Crédit Foncier, de la Compagnie de Financement Foncier et de diverses entités et filiales - déclarations fiscales <p>Comptes consolidés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centralisation des liasses de consolidation - définition et mise en œuvre des procédures de consolidation (utilisation du progiciel Magnitude retenu par le Groupe CNCE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités - Etats mensuels de synthèse sur les bénéficiaires des 3 principaux établissements de crédit du groupe (Crédit Foncier et Compagnie de Financement Foncier) - Reportings sur la charge du risque - Bilans, comptes de résultat, annexes du groupe Crédit Foncier - Résultat consolidé trimestriel du Groupe
<p align="center">Comptabilité des prêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance et contrôle du fonctionnement des interfaces entre les chaînes de gestion prêts, le progiciel comptable et les bases de reporting 	<ul style="list-style-type: none"> - Reportings sur les encours et les flux de prêts
<p align="center">Service Normes et Etudes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - définition et suivi des normes comptables du groupe Crédit Foncier en conformité avec les normes comptables du Groupe CNCE - maintenance du plan de comptes et mise en œuvre de la piste d'audit 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels de procédures.
<p align="center">Service Contrôle Comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contrôles comptables permanents 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'audit comptable
<p align="center">Service Reporting Réglementaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - déclarations prudentielles à la Commission bancaire (via la CNCE, organe central) - calculs des ratios réglementaires (liquidité, RSE,...) et des ratios spécifiques de la SCF - suivi sur la situation du groupe au regard des contraintes réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Reporting à la Commission Bancaire (via la CNCE, organe central)
<p align="center">Service Support fonctionnel des systèmes d'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - paramétrage des schémas comptables RDJ, - suivi des incidents techniques de production - gestion des progiciels comptables - maintenance du paramétrage comptable des chaînes prêts 	

Contrôles comptables

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les principes d'organisation du contrôle comptable, dans un contexte de large décentralisation des travaux, sont formalisés au sein de la nouvelle « Charte de la fonction comptable » diffusée dans l'entreprise en 2007. Les contrôles comptables opérationnels sont de la responsabilité des comptables décentralisés (teneurs de comptes et responsables opérationnels). La justification et l'attestation des comptes selon des formats normalisés, sont réalisées sur un rythme trimestriel dans un outil informatique unique et centralisé (la Base de Justification des Comptes), piloté par le Contrôle comptable. Des reportings permettent de suivre les progrès réalisés dans la justification des comptes (en quantité et en qualité), de vérifier en central la qualité des justificatifs et d'orienter les missions de contrôle sur place.

Ces dernières font l'objet d'un programme annuel validé par le Directeur de la comptabilité et donnent lieu à des rapports de contrôle. Une note de synthèse est présentée à l'ensemble des métiers et fait l'objet d'une communication aux réviseurs externes le cas échéant.

Les recommandations des Commissaires aux comptes et de l'Inspection générale sont présentées aux responsables des entités concernées et donnent lieu à une synthèse au Comité d'audit. Elles font l'objet d'un suivi périodique de leur application.

Les liasses de consolidation, établies par les filiales et certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs, font l'objet d'une revue détaillée et de contrôles de cohérence par l'unité de Consolidation. Le compte de résultat consolidé comptable est rapproché du compte de résultat établi par le Contrôle de gestion.

L'ensemble des déclarations réglementaires et prudentielles est centralisé par la CNCE qui pratique des contrôles de cohérence automatisés avant envoi à la Commission Bancaire.

Contrôle de l'information financière

L'information financière communiquée à l'extérieur (plaquettes à destination des actionnaires, restitutions réglementaires à l'intention notamment de la Commission bancaire, documentation de référence destinée à l'Autorité des Marchés Financiers) fait l'objet de vérifications approfondies de la part des services compétents (Contrôle de gestion, Gestion de bilan, Comptabilité générale) ; concernant la Compagnie de Financement Foncier, les dispositions ont été prises pour répondre aux demandes d'évolution des agences de notation.

ANNEXE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres élus par l'AG	Entre 3 et 18
Nombre effectif :	17
Nombre de réunions du conseil :	5
Taux de présence moyen	87,06 %
Date d'expiration des mandats	AG 2012
Nombre d'actions à détenir	10

COMITÉS

Comité d'audit

Nombre de membres	5
Nombre de réunions	5
Taux de présence moyen	72 %

Comité des rémunérations

Nombre de membres	4
Nombre de réunions	2
Taux de présence moyen	100 %

Comité stratégique

Nombre de membres	4
Nombre de réunions	1
Taux de présence moyen	100 %

4 Gouvernement d'entreprise

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination / terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2008)	
CONSEIL D'ADMINISTRATION							
A. LEMAIRE Président	Depuis le 19/12/2008	Président	SANS OBJET	Directeur général de la CNCE	100 %	1 500 € + 2 000 € (indemnité président prorata temporis)	
		Comité des rémunérations (Président)			—	—	
		Comité stratégique (Président)			—	—	
N. MERINDOL Président	Jusqu'au 19/12/2008	Président		—	100 %	6 000 € + 8 000 € (indemnité président prorata temporis)	
		Comité des rémunérations (Président)			100 %	2 000 € + 1 000 € (indemnité président)	
		Comité stratégique (Président)			—	—	
A. DININ Vice-Président	23/07/2007	Vice-Président			Président- Directeur général de NEXITY	100 %	7 500 €
		Comité des rémunérations (Membre)				100 %	2 000 €
		Comité stratégique (Membre)				—	—
G. BARBOT	23/07/2007					80 %	6 000 €
		Comité Stratégique (Membre)			—	—	

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination / Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2008)
CONSEIL D'ADMINISTRATION						
J.M. CARCELES	23/07/2007		SANS OBJET	Président du Directoire, Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon	100 %	7 500 €
G. COTRET	23/07/2007			Membre du directoire, CNCE	80 %	6 000 €
		Comité d'audit (Membre)			60 %	3 000 €
		Comité des Rémunérations (Membre)			100 %	2 000 €
H. DENIZE	23/07/2007	—		Directeur général délégué, NEXITY	100 %	7 500 €
L. DIOT	A compter du 27/02/2008	—		Directeur financier, NEXITY	80 %	6 000 €
		Comité d'audit (Membre)			100 %	4 000 €
J. DREVON	23/07/2007	—		Président, COS, Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté	100 %	7 500 €
Ch. ESTIVIN	Jusqu'au 29/07/2008	—		Directeur de cabinet, CNCE	100 %	3 000 €
B. FOUGERE	23/07/2007	—		—	100 %	7 500 €
M. GONNET	23/07/2007	—	Président du directoire, Financière Océor	60 %	4 500 €	

4 Gouvernement d'entreprise

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination / terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2008)
CONSEIL D'ADMINISTRATION						
F. HENRY	23/07/2007	—	SANS OBJET	Président, COS, Caisse d'Epargne Lorraine Champagne- Ardenne	100 %	7 500 €
		Comité Stratégique (Membre)		—	—	—
P.L. MARTY	Jusqu'au 29/07/2008	—		—	100 %	3 000 €
		Comité des rémunérations (Membre)		—	100 %	2 000 €
J. MERELLE	A compter du 29/07/2008	—		Président du directoire, Caisse d'Epargne Nord France Europe	100 %	4 500 €
Ph. MONETA	23/07/2007	—		Président du directoire, Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	60 %	4 500 €
		Comité d'audit (Président)		—	80 %	4 000 € + 1 000 € (indemnité président)
P. QUERCY	A compter du 29/07/2008	—		Délégué général de l'Union Sociale pour l'Habitat	33 %	1 500 €
		Comité des rémunérations (Membre)		—	—	—
Mme STEPHANOFF	23/07/2007	—		Secrétaire général, NEXITY	100 %	7 500 €
M. SORBIER	23/07/2007	—	Président, COS, Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin	100 %	7 500 €	

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination / terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2008)
CONSEIL D'ADMINISTRATION						
J.E. VIMONT	Jusqu'au 27/02/2008	—		Directeur général adjoint, NEXITY	—	—
		Comité d'audit (Membre)		—	100 %	1 000 €
CNCE (M. Carmona)	23/07/2007	—		—	100 %	—
CONSEIL D'ADMINISTRATION – REPRÉSENTANT PERMANENT						
J. CARMONA	23/07/2007	Représentant permanent CNCE		Directeur exécutif auprès du Directeur général de la CNCE	60 %	4 500 €
		Comité d'audit (Membre)		—	60 %	3 000 €
CONSEIL D'ADMINISTRATION – CENSEURS						
J.H. LORENZI	23/07/2007	—	SANS OBJET	—	60 %	4 500 €
		Comité d'audit (Membre)		—	60 %	3 000 €
R. ROMILLY	23/07/2007	—		Délégué National des Services à la Personne	80 %	6 000 €
J.H. WAHL	23/07/2007	—		—	60%	4 500 €
REPRÉSENTANTS DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE						
M. M. LAMY ou M. A. LETESSIER		—		—	80 %	—
Mme N. VOCORET ou Mme D. DELAVEAU		—		—	100 %	—
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT						
A. MÉRIEUX		—		—	80 %	—

4 Gouvernement d'entreprise

4.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Rapport établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Foncier de France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG

Département de KPMG S.A.

Rémy Tabuteau

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

Jean-Baptiste Deschryver